



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 6 avril 2021

### Nouvelle opération de destruction d'habitations illégales

Dans le cadre de l'opération de destruction des habitations illégales qui concerne environ 250 cases sur les sites CETAM et la Vigie 1 et 2, une première opération de démolition de 48 cases implantées de manière illicite dans le quartier Cétam de Dzaoudzi-Labattoir a débuté ce jour. Tous les occupants ont fait l'objet d'une enquête sociale et ont reçu des propositions d'hébergement temporaire, que 32 personnes ont acceptées. 37 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés, et seront reconduits dans leurs pays.

Cette opération vise à lutter contre les conditions d'habitation irrespectueuses de la dignité humaine et les risques graves pour la salubrité et la sécurité que font courir ces constructions illégales à leurs occupants et aux tiers. Elle répond également au cycle de violences de la fin du mois de janvier 2021 au cours duquel 3 homicides ont été perpétrés, comme à l'agression au couteau d'un jeune laissé pour mort, début mars 2021.

Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement réaffirme son engagement à faire de la lutte contre l'habitat illégal une des priorités de son action. « *La destruction de ces cases illicites vise à rétablir l'État de droit et à ramener la paix sociale : chaque fois que des cases illégalement implantées servent de base arrière à des délinquants et sont utilisées pour répandre la terreur, elles seront détruites* », a souligné le Délégué du Gouvernement.

Le Préfet de Mayotte s'emploie par ailleurs à lutter contre ceux qui depuis de longues années tirent profit de l'habitat indigne. Alors que certains propriétaires privés du quartier Cétam ont refusé que leurs parcelles soient libérées des

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976

constructions qui y étaient illégalement implantées, le Préfet de Mayotte a décidé de saisir :

- le Procureur de la République d'une liste nominative de propriétaires de parcelles suspectés de procéder à des locations de logements indignes et d'en tirer revenu ;
- le Directeur régional des finances publiques d'une liste nominative de personnes dont la réalité de la situation fiscale demande à être établie ;
- le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour réprimer au titre de ses pouvoirs de police de l'urbanisme, toutes les constructions, installations, aménagements ou travaux réalisés dans le quartier Cétam, en violation du Code de l'urbanisme.

Le Préfet de Mayotte tient à remercier le Conseil départemental et la commune de Dzaoudzi-Labattoir pour le concours précieux qu'ils ont apporté au titre de l'identification des parcelles devant être détruites ou faisant l'objet d'une procédure de régularisation foncière.

De nouvelles opérations seront prochainement menées à Dzaoudzi-Labattoir, notamment avec la démolition d'environ 200 cases à La Vigie 1 et 2, Moya et Mbouyoujou, dès que la commune en aura formulé le souhait.

Au terme de l'opération débutée ce jour, ce sont 496 cases illégalement implantées qui auront été détruites à Mayotte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Contact presse :  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32  
Courriel : [communication@mayotte.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976